



FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CABINET
ADHÉRENT



PREMIERS PLANS

Siège social : 9 rue Jeanne Moreau
49100 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 avril 2026



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire.
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966 - SAS au capital de 173 600 €



PREMIERS PLANS

Siège social : 9 rue Jeanne Moreau
49100 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 avril 2026

A l'assemblée générale de PREMIERS PLANS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PREMIERS PLANS, relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2025 à la date d'émission de notre rapport

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 01 juillet 2026

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Frédéric PLOQUIN
Associé



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2026 12			Exercice N-1 30/04/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	37 930	26 099	11 831	20 598	8 767	42.56
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	119 643	85 437	34 206	37 548	3 342	8.90
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	1 515		1 515	1 510	5	0.33
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	155		155	1 655	1 500	90.62
	Total II	159 244	111 536	47 707	61 311	13 604	22.19
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	49 197	350	48 847	257 549	208 701	81.03
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	218 895		218 895	73 478	145 418	197.91
	Charges constatées d'avance (2)	12 763		12 763	6 150	6 612	107.51
	Valeurs mobilières de placement	60 000		60 000		60 000	
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	428 491		428 491	378 905	49 586	13.09
	Total III	769 346	350	768 996	716 082	52 914	7.39
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	928 590	111 886	816 703	777 393	39 310	5.06

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2026 12	Exercice N-1 30/04/2025 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres				
	Report à nouveau	27 979	20 090	48 069	239.27
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 740	48 069	10 330	21.49
	Situation nette (sous total)	65 719	27 979	37 740	134.88
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	65 719	27 979	37 740	134.88
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	91 321	89 559	1 762	1.97
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	36 515	77 222	40 707	52.71
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance	623 149	582 633	40 516	6.95
	Total V	750 984	749 414	1 571	0.21
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	816 703	777 393	39 310	5.06

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

598 149

582 633

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2026	12	30/04/2025	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	622	439	600	411	22 028	3.67
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	945	994	959	932	13 938	1.45
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	10	736	15	061	4 325	28.72
Collectes	65	720	74	285	8 565	11.53
Cotisations						
Autres produits		12		39	27	68.99
Total I	1 644	901	1 649	729	4 828	0.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	922	305	938	838	16 533	1.76
Impôts, taxes et versements assimilés	23	812	23	838	26	0.11
Salaires et traitements	463	743	491	854	28 111	5.72
Charges sociales	164	727	136	513	28 214	20.67
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22	859	12	659	10 200	80.58
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	11	371		864	10 507	NS
Total II	1 608	817	1 604	566	4 251	0.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36	084	45	163	9 079	20.10
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		360		863	503	58.29
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2026	12	30/04/2025	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 295		1 941		646	33.27
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 295		1 941		646	33.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 295		1 941		646	33.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	37 740		47 968		10 228	21.32
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			146		146	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			146		146	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			44		44	100.00
Total VIII			44		44	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			102		102	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 646 557		1 652 679		6 122	0.37
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 608 817		1 604 609		4 208	0.26
Solde intermédiaire	37 740		48 069		10 330	21.49
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	37 740		48 069		10 330	21.49

ANNEXE

Exercice du 01/05/2025 au 30/04/2026

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 816 703 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 644 901 Euros et dégageant un excédent de 37 740 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2025 au 30/04/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable - Modernisation des états financiers (ANC n°2022 06)

Conformément au règlement ANC n°2022 06 relatif à la modernisation des états financiers (homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au Journal officiel du 30 décembre 2023), l'association applique pour la première fois ce texte à l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 qui modifie le PCG et introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Son application est prospective ; les comparatifs N 1 sont reclassés pour refléter les nouveaux modèles, les états publiés au titre de l'exercice précédent étant présentés séparément en annexe lorsqu'il existe des reclassements. Ces reclassements sont sans

ANNEXE

Exercice du 01/05/2025 au 30/04/2026

effet sur le résultat net et les capitaux propres N-1.

Les états financiers publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément en annexes. Conformément aux articles 831-2 et 831-3 du PCG, l'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes affectés est décrit ci-après :
Néant.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association PREMIERS PLANS a pour objet d'organiser et gérer le Festival Européen d'Angers Premiers Plans.
Son objectif est de promouvoir le cinéma européen.

Dans ce but, l'association s'attache notamment à :

- Faire découvrir les nouveaux cinéastes européens et leurs oeuvres,
- Sensibiliser plus particulièrement le jeune public au cinéma et à l'audiovisuel,
- Développer les échanges, essentiellement avec les professionnels à l'échelle européenne.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2025 au 30/04/2026

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 977		1 134
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 232		
Installations générales agencements aménagements divers	18 967		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 971		11 249
TOTAL	131 170		11 249
Autres participations	1 510		15
Prêts, autres immobilisations financières	1 655		
TOTAL	3 165		15
TOTAL GENERAL	180 313		12 398

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		9 181	37 930	37 930
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 512	26 720	26 720
Installations générales agencements aménagements divers		4 116	14 851	14 851
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 149	78 071	78 071
TOTAL		22 776	119 643	119 643
Autres participations		10	1 515	1 515
Prêts, autres immobilisations financières		1 500	155	155
TOTAL		1 510	1 670	1 670
TOTAL GENERAL		33 467	159 244	159 244

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	25 379	9 466	8 746	26 099
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		17 713	1 972	377	19 308
Installations générales agencements aménagements divers		8 280	3 017	4 116	7 181
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		67 630	8 404	17 085	58 949
TOTAL		93 623	13 393	21 578	85 437
TOTAL GENERAL		119 002	22 859	30 324	111 536
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	9 466			
Instal.techniques matériel outillage indus.		1 972			
Instal.générales agenc.aménag.divers		3 017			
Matériel de bureau informatique mobilier		8 404			
TOTAL		13 393			
TOTAL GENERAL		22 859			

ANNEXE

Exercice du 01/05/2025 au 30/04/2026

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	20 090-		48 069	0-	27 979
Excédent ou déficit de l'exercice	48 069			10 330	37 740
Situation nette	27 979		37 740	0	65 719
TOTAL I	27 979		48 069	10 330	65 719

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	155	155	
Clients douteux ou litigieux	350	350	
Autres créances clients	48 847	48 847	
Divers état et autres collectivités publiques	217 704	217 704	
Débiteurs divers	111	111	
Charges constatées d'avance	12 763	12 763	
TOTAL	279 931	279 931	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	91 321	91 321		
Personnel et comptes rattachés	10 974	10 974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 950	18 950		
Autres impôts taxes et assimilés	6 591	6 591		
Produits constatés d'avance	623 149	623 149		
TOTAL	750 984	750 984		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2025 au 30/04/2026

Evaluation des amortissements

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur, en fonction de la durée d'utilisation prévue :
Conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2005-09 du 03/11/2005, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée d'usage en ce qui concerne les immobilisations non décomposables.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	203 500
Total	203 500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 005
Dettes fiscales et sociales	22 228
Total	51 233

ANNEXE

Exercice du 01/05/2025 au 30/04/2026

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 763
Total	12 763
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	623 148
Total	623 148

Subventions d'exploitation 623 148 €
Fonct. LYCEENS : 106 178 €
Fonct. PASSEURS D'IMAGES : 74 100 €
Fonct. PREMIERS PLANS : 442 870 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Fonct. LYCEENS	120 567
Fonct. PASSEURS D'IMAGES	48 988
Fonct. PREMIERS PLANS	776 439
Total	945 994

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	6
Total	8

Valorisation des contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions volontaires en nature (mise à disposition gratuite, bénévolat, ...) qui sont estimées à :

- bénévolat : 129 575 €
- mise à disposition de biens, locaux, matériels : 88 114 €
- prestations offertes : 64 155 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 176,45 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/05/2025 au 30/04/2026

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation à la date du 30/04/2026 au prorata acquis de l'ancienneté estimée lors du départ à la retraite. L'association a souscrit à un contrat de capitalisation afin de couvrir ses engagements. L'épargne constitué sur le contrat s'élève à 19 200 € au 31.12.2025.

Le montant du passif social relatif aux indemnités de départ à la retraite (charges comprises) s'élève à 75 977 €.

Le calcul est réalisé selon la méthode prospective et en tenant compte des paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite 64 ans,
- Taux d'actualisation retenu 4.1 %,
- Départ à l'initiative du salarié,
- Taux charges sociales patronales 35 %,
- Table de mortalité INSEE 2016-2018.